

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2005)
Heft: 193-194

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF



ARGOVIE

• Un automobiliste argovien de 42 ans a été condamné par le Tribunal de district de Bremgarten (AG) à vingt-et-un mois de prison ferme. Il a provoqué un accident mortel alors qu'il conduisait ivre tout en mangeant une pizza. L'automobiliste a quitté sa trajectoire et a percuté un véhicule qui circulait normalement en sens inverse. La conductrice âgée de 24 ans a été tuée sur le coup et son passager blessé.

• La prison de Lenzbourg (AG) a résisté aux coups de bélier portés par une camionnette. À bord de ce véhicule, deux hommes ont enfoncé la porte de la clôture extérieure, mais ils sont restés bloqués devant une deuxième porte et ont pris la fuite. Il s'agissait vraisemblablement de faciliter une évasion, a indiqué la police argovienne. Aucun détenu ne s'est échappé.



BÂLE-CAMPAGNE

• Des erreurs d'estimation des problèmes géologiques sont à l'origine de l'effondrement d'une partie du tunnel routier de Chiensberg à Sissach (BL). C'est la conclusion d'une expertise de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. L'effondrement s'est produit le 1er février 2002. Le Ministère public avait ouvert

une procédure pénale contre inconnu pour violation des règles de construction. Les experts excluent que des facteurs climatiques soient à l'origine de l'effondrement.



BÂLE-VILLE

• Un jeune homme a été tué et deux autres blessés dans un dancing à Bâle. Leur agresseur, muni d'un couteau, est en fuite. Les faits sont survenus au cours d'une bagarre générale dont les causes restent peu claires.



GRISONS

• La majorité des enseignants grisons souhaitent que l'anglais soit la première langue étrangère enseignée dans les écoles germanophones du canton, selon un sondage. La primauté de l'allemand n'est en revanche pas remise en cause dans les écoles italophones et romanches.

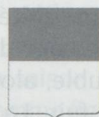


THURGOVIE

• Une jeune fille de 15 ans a été victime d'un meurtre à Güttingen (TG) dans une communauté d'habitation à but thérapeutique. L'agresseur présumé, un adolescent de 14 ans, a été placé en détention, a annoncé la police cantonale thurgovienne.

• L'Openair de Frauenfeld a été endeuillé par la mort

d'une festivalière de 20 ans. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances du décès. Selon les premières investigations, il pourrait être lié à la consommation de drogues. La jeune femme a été découverte sans connaissance par son ami, dans une tente sur l'aire de camping du festival.



SOLEURE

• Une femme de 21 ans a perdu la vie lors de l'incendie de la centrale de distribution Coop à Wangen bei Olten (SO). Elle est vraisemblablement tombée du huitième étage, a précisé la police cantonale soleuroise. Selon les premiers résultats de l'enquête, il s'agit d'un incendie criminel. L'examen des lieux a montré qu'un produit incendiaire avait été répandu dans plusieurs bureaux et qu'une personne y avait mis le feu intentionnellement.



URI

• Les remontées mécaniques d'Andermatt (UR) ont emballé une surface de 2 500 m² du glacier du Gurschen avec une bâche synthétique de 3,8 millimètres d'épaisseur. Elles souhaitent réduire sa fonte pour préserver les pistes de ski. Les organisations écologistes jugent cette mesure inutile. Recouvrir les glaciers ne va pas résoudre la problématique du réchauffement climatique, estime ainsi le WWF. Quant à la bâche, elle sera retirée cet

automne, entreposée puis réutilisée l'été prochain.



GLARIS

• Le chevauchement principal de Glaris, phénomène géologique unique au monde, ne devrait pas figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est l'avis des experts de l'Union mondiale pour la nature (IUCN) qui ont examiné la candidature du site. Du coup, cette candidature helvétique va sans doute être retirée, car si elle venait à être refusée, il ne serait plus possible d'en déposer une nouvelle. Le dossier pourrait alors être retravaillé et représenté plus tard.



SAINT-GALL

• Les citoyens de Rapperswil et Jona (SG) ont donné leur feu vert à l'une des plus importantes fusions de communes actuellement en cours. Alors qu'à Rapperswil 2 653 des votants contre 322 ont plébiscité la fusion, les citoyens de Jona l'ont acceptée à 4 614 voix contre 2 938. La nouvelle cité, appelée Rapperswil-Jona, devrait voir le jour début 2007. Forte d'environ 25 000 habitants, elle deviendra la seconde ville du canton de Saint-Gall. À condition toutefois que les citoyens acceptent le nouveau règlement communal.

• Lors de la fête accompagnant un mariage à Neu St. Johann (SG), la mariée a été grièvement blessée lors d'un accident de « quad ».

▷ Accompagnant son mari sur le véhicule, elle a été éjectée lorsque le quad s'est retourné en montant une pente. Elle a dû être héliportée. Le mari n'a été que légèrement blessé.



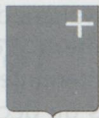
SCHAFFHOUSE

- Les non-fumeurs seront mieux protégés de la fumée passive dans les cafés-restaurants schaffhousois. Les votants ont accepté la proposition du Grand Conseil exigeant la création de zones non-fumeurs là où cela est possible. Elle a reçu le soutien de 55,9 % des votants.



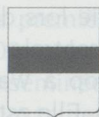
LUCERNE

- Les municipalités d'Olten et d'Emmen ont décidé d'innover pour traquer les fraudeurs de l'assistance publique. Emmen utilise ainsi un « inspecteur social », ex-agent de la brigade criminelle lucernoise. À Olten, on a préféré recourir aux services de détectives privés. Dans les deux cas, filatures, photographies et enregistrements sonores peuvent être utilisés. Le but n'est pas vraiment de faire des économies, mais plutôt de rassurer les électeurs contribuables. En Suisse entre 1990 et 2001, les charges d'assistance sociale ont plus que doublé...



SCHWYTZ

- Un homme de 59 ans a tué sa femme de 51 ans avec un couteau de cuisine après une dispute à Oberiberg (SZ). Il a ensuite mis fin à ses jours, a communiqué la police cantonale schwytzoise. La femme a été poignardée dans la cage d'escaliers de l'immeuble, alors qu'elle tentait de fuir. La police a trouvé le cadavre du mari dans la cave.



ZOUG

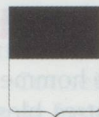
- Le canton de Zoug révisé sa loi fiscale. La première étape prévoit notamment une augmentation des déductions pour enfants. La nouvelle péréquation financière (RPT) et les impôts pour les entreprises seront traités dans un deuxième temps. La première révision fiscale occasionnera des pertes fiscales de 6,5 à 11,5 millions de francs pour le canton et de 5,5 à 10 millions pour les communes, a communiqué la direction cantonale des finances. Elle est nécessaire pour harmoniser les impôts à l'échelle fédérale.



JURA

- Deux élèves de treize ans qui avaient agressé deux enseignants ont été exclus de l'école primaire de Delémont. Ils seront placés en institution spécialisée au moins jusqu'à la fin de l'an-

née. Les autorités ont pris cette décision après instruction de l'affaire, audition des parents concernés et au vu de la gravité des faits. Les élèves concernés ont été dénoncés au Tribunal des mineurs qui devra statuer sur les suites à donner à ces événements.



FRIBOURG

- Deux collégiens fribourgeois ont obtenu gain de cause contre le canton auprès du Tribunal administratif. La réduction depuis la dernière rentrée scolaire de trois à deux du nombre d'heures de gymnastique hebdomadaires en 2^e année de gymnase est illicite. Les cantons sont tenus de respecter la législation fédérale en la matière, note le Tribunal administratif dans son jugement. Prise pour des raisons d'économie, la décision du département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport doit donc être annulée.



BERNE

- Un élève conducteur de 20 ans a été interpellé deux fois au cours d'une même soirée en ville de Berne. La première fois, son alcoolémie était dans les limites autorisées mais il a déclaré avoir consommé de la drogue. Sa voiture n'était pas munie du « L » et son passager ignorait qu'il n'était qu'élève conducteur. La seconde fois, il a été pris avec un taux d'alcool de 2,2 pour mille.

- Près de 15 ans après l'assassinat de Brigitte Didier, retrouvée violée et poignardée sous un viaduc autoroutier à Bienne, un Suisse de 38 ans a été condamné à la réclusion à perpétuité par le Tribunal d'arrondissement de Bienne/Nidau. Les juges ont en outre suspendu la peine au profit d'un internement. La cour a infligé à l'accusé, confondu par les analyses ADN, la peine la plus sévère, tenant compte de sa précédente condamnation pour homicide, d'un risque très élevé de récidive et des faibles chances de thérapie.

- Le Tierspital de Berne, l'une des écoles vétérinaires les plus reconnues au monde, a inauguré une nouvelle clinique pour petits animaux. Elle a pour cela bénéficié d'un crédit de 24 millions de francs approuvé en 2002 par le Grand Conseil bernois.

- L'Exécutif de Bienne ne veut pas de caméras de surveillance dans le centre-ville. Il a rejeté un règlement en ce sens élaboré par la Direction de la sécurité dirigée par Jürg Scherrer (Parti de la Liberté). Ce rejet a été motivé par des réflexions politiques et non juridiques. L'Exécutif va recommander au Législatif de rejeter ce texte.

- Menacé à la suite d'un glissement de terrain survenu au-dessus du glacier de Grindelwald, le restaurant de montagne Stieregg, perché à 1 650 mètres d'altitude, devra être détruit pour des raisons de sécurité. Cette région de l'Oberland bernois est depuis longtemps classée en zone rouge en raison des risques d'éboulement de terrain.



NEUCHÂTEL

- Le socialiste Didier Berberat présidera la ville de la Chaux-de-Fonds durant l'année 2005-2006. Il a été désigné par le Conseil communal (Exécutif) et succède à la popiste Claudine Stähli-Wolf. La répartition des dicastères a été maintenue. Didier Berberat, par ailleurs conseiller national, conserve l'instruction publique, la formation et les affaires sociales.
- Deux enseignants ont été agressés par deux élèves âgés de 13 ans à Delémont. L'un a dû subir trois points de suture à la tête. Les deux adolescents, déjà suivis pour des problèmes de comportement, ont été suspendus pour cinq jours.



TESSIN

- Les Tessinois ont dit oui à la politique fiscale de leur gouvernement. Par une majorité de 50,5 %, ils ont approuvé la hausse d'impôts inscrite au budget 2005 contre laquelle l'UDC avait lancé un référendum. Par 65,8 % de non, ils ont en revanche balayé une initiative de l'extrême gauche qui demandait une hausse des impôts de 9 à 13 % pour les sociétés et une augmentation de l'impôt sur le capital de 1,5 à 3 pour mille.
- Un camionneur italien a été bloqué près de la douane italo-suisse de Stabio (TI) lors d'un contrôle de routine. La police tessinoise a constaté que l'homme était parti la veille de Catane (Sicile) et avait roulé pendant 23 heures. Le

routier s'apprêtait à regagner la Sicile lorsqu'il a été contrôlé.



GENÈVE

- Le projet de traversée de la rade de Genève n'est pas enterré. Le Groupement transports et économie (GTE) a remis à la Chancellerie une pétition munie de 18 887 signatures demandant la réalisation rapide d'un tunnel à quatre voies.
- Un petit air new-yorkais va bientôt souffler sur Genève. Tous les taxis de service public vont en effet devenir jaunes. Le Conseil d'État genevois a opté pour cette couleur. Les chauffeurs auront cinq ans pour repeindre leur véhicule. Cette disposition fait partie de la nouvelle législation genevoise sur les taxis et les limousines. La nouvelle loi a pour but d'amener de l'ordre dans une profession qui manquait jusqu'à présent de repères.
- L'administration municipale de la Ville de Genève bannit totalement la cigarette de ses locaux. L'interdiction qui doit entrer en vigueur le 1er septembre, a été prononcée par le Conseil administratif (Exécutif) en accord avec les représentants du personnel.



VALAIS

- Devant près de 15 000 spectateurs réunis à Aproz, Saphir a été sacrée reine des vaches d'Hérens, pour la deuxième année consécutive. 140 lutteuses se sont affrontées devant les caméras de télévision et de nom-

breux spectateurs venus d'autres cantons et même de l'étranger.



ZURICH

- L'Opéra de Zurich, toujours dirigé par Alexandre Pereira après son refus de reprendre la direction de la Scala de Milan, présente seize nouveaux spectacles durant sa saison 2005-2006. Au programme figurent deux premières suisses : Lucio Silla de Johann Christian Bach et Orlando de Haendel.
- Une retraitée a été tuée à la gare de Schottikon. Après être descendue d'un train régional, la femme de 68 ans a traversé une voie à un endroit interdit. Elle s'est fait écraser par l'Intercity qui circulait entre Saint-Gall et Winterthour, a indiqué le police.
- Un responsable de la communication a mis au point à Zurich un parcours de relaxation très particulier. Nommé « Bluetrail », il est destiné principalement aux hommes d'affaire stressés et leur permet sur seize postes situés en plein cœur du quartier d'affaires, d'améliorer leur respiration, de fortifier leur dos, de détendre leur nuque... ces exercices inspirés de la médecine chinoise peuvent même s'effectuer en costume cravate et ne demandent souvent que quelques minutes. Fruit d'une collaboration entre les pouvoirs publics et le privé, ce projet pourrait être exporté à d'autres villes de Suisse, puisque son concepteur est déjà en pourparlers avec Davos et Lucerne.
- L'homme qui a tué un aiguilleur du ciel de Skyguide en février 2004 à Kloten devra répondre d'ho-

micide volontaire devant le tribunal. Le Ministère public l'a mis en accusation. Le procès devrait se tenir cette année. Le meurtrier, un architecte d'Ossétie du Nord âgé de 49 ans, est passé aux aveux à la fin de l'enquête pénale.



VAUD

- Nyon sera dans quelques années la capitale internationale du basket-ball. La Fédération internationale de basket-ball (FIBA) a en effet annoncé qu'elle souhaitait quitter Genève et installer son nouveau siège à Nyon au bord du Léman. La nouvelle construction dont le coût est estimé à 12 millions de francs se fera en lieu et place de la villa Niedermeyer qui sera démolie. Les travaux devraient commencer en 2007 et durer deux ans.
- Grâce à la collaboration des polices cantonale et municipale d'Yverdon, une bande de jeunes âgés de 14 à 17 ans ont été identifiés. Domiciliés dans la région, ils sont à l'origine d'incendies de cabanons des jardins communaux, mais aussi d'autres larcins comme des vols par effraction dans des magasins et des bureaux, soit presque 75 délits au total. L'enquête instruite par le président du Tribunal des mineurs se poursuit.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**